



[www.mairie-gassin.fr](http://www.mairie-gassin.fr)

## PERISCOLAIRE ASLH MERCREDI APRES-MIDI NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

### REGLEMENTATION DES SERVICES « PERISCOLAIRES »

#### **NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES MATERNELLE** (NAP) RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Lieu :** Ecole Maternelle Espéridou - 111 Route des Moulins de Paillas - 83580 GASSIN

**Horaires :** Lundi, Mardi, Vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.  
L'accueil des parents est assuré à partir de 16 h 30.

#### **Conditions d'inscription :**

Les nouvelles activités périscolaires sont un service facultatif et gratuit, ouvert aux enfants scolarisés à l'Ecole maternelle de Gassin.

Pour des raisons pédagogiques et d'organisation, l'inscription aux temps NAPS se fera par périodes soit :

- jusqu'au 7 juillet 2017 (pour septembre –décembre)
- jusqu'au 22 décembre 2017 (pour janvier – mars)
- jusqu'au 21 mars 2018 (pour avril – juillet)

Si l'inscription n'a pas été effectuée durant les périodes prévues, les enfants ne pourront intégrer les activités NAP qu'aux conditions suivantes :

- en fonction des places disponibles,
- en amont des projets.

Les parents sont tenus d'attendre les enfants à l'école maternelle (sauf consignes contraires pour raisons de sécurité).

Les enfants pourront participer librement aux différents ateliers qui leurs seront proposés dans le cadre d'une animation à thème.

#### **Discipline**

En cas de bris volontaire ou de chahut, des sanctions seront prises contre les enfants (voire exclusion). L'assurance responsabilité civile des parents sera demandée à l'inscription.

**NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES ELEMENTAIRE (NAP)**  
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Lieu :** Ecole Elémentaire - Rue de l'Aire - 83580 GASSIN

**Horaires :** Lundi, Jeudi, Vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.

L'accueil des parents est assuré à partir de 16 h 30.

**Conditions d'inscription**

Les nouvelles activités périscolaires sont un service facultatif et gratuit, ouvert aux enfants scolarisés à l'Ecole élémentaire de Gassin.

Pour des raisons pédagogiques et d'organisation, l'inscription aux temps NAPS se fera par périodes soit :

- jusqu'au 7 juillet 2017 (pour septembre –décembre)
- jusqu'au 22 décembre 2017 (pour janvier – mars)
- jusqu'au 21 mars 2018 (pour avril – juillet)

Si l'inscription n'a pas été effectuée durant les périodes prévues, les enfants ne pourront intégrer les activités NAP qu'aux conditions suivantes :

- en fonction des places disponibles,
- en amont des projets.

Les parents sont tenus de venir chercher **les enfants à l'école élémentaire** (sauf consignes contraires pour raisons de sécurité).

Les enfants pourront participer librement aux différents ateliers qui leurs seront proposés dans le cadre d'une animation à thème.

**Discipline**

En cas de bris volontaire ou de chahut, des sanctions seront prises contre les enfants (voire exclusion). L'assurance responsabilité civile des parents sera demandée à l'inscription.

---

**PERISCOLAIRE MATERNELLE ET PRIMAIRE**  
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Lieu :** Ecole Maternelle Espéridou - 111 Route des Moulins de Paillas - 83580 GASSIN

**Horaires :**

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h30-9h00 et 16h30-18h30

Mercredi : 7h30-9h00

L'accueil des parents est assuré tous les jours de 07h30 à 08h45 et de 17h00 à 18h30.

## **Conditions d'inscription**

Le Service périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés dans les établissements scolaires municipaux de Gassin (Ecole maternelle et élémentaire).

En cas de forte demande, une commission se réunira afin de sélectionner les dossiers acceptés. Les enfants dont les deux parents travaillent sont prioritaires (un justificatif doit être fourni).

## **Tarifs**

|                   |  |
|-------------------|--|
| 1 enfant :        | matin 2 €<br>soir 3,5 € (goûter compris)   |
| 2 enfants :       | matin 3,5 €<br>soir 6 € (goûter compris)   |
| 3 enfants :       | matin 5 €<br>Soir 9 € (goûter compris)   |
| 4 enfants et plus | matin 1.5 € (par enfant supplémentaire)<br>soir 2.5 € (goûter compris) (par enfant supplémentaire) |

## **Age de 3 ans (scolarisé en PS) à 11 ans**

La périscolaire ne peut accueillir que 30 enfants pour les 3 à 6 ans (maternelle) et 30 enfants pour les 6 à 11 ans (primaire), **l'inscription préalable est donc obligatoire.**

Les parents sont tenus d'accompagner et de venir chercher les enfants à l'école maternelle (sauf consignes contraires pour raisons de sécurité).

Les enfants pourront participer librement aux différents ateliers qui leurs seront proposés dans le cadre d'une animation à thème.

## **Discipline**

En cas de bris volontaire ou de chahut, des sanctions seront prises contre les enfants (voire exclusion). L'assurance responsabilité civile des parents sera demandée à l'inscription.

---

## **ALSH DU MERCREDI APRES-MIDI** RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Lieu :** Ecole Maternelle Espélidou - 111 Route des Moulins de Paillas - 83580 GASSIN

## **Horaires :**

Mercredi : à partir de 12h

L'accueil des parents est assuré le soir de 17h à 18h30

L'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi est ouvert tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires et jours fériés.

## Conditions d'inscription

Le Service est ouvert aux enfants scolarisés dans les établissements scolaires municipaux de Gassin (Ecole maternelle et élémentaire).

Afin de prévoir les effectifs des animateurs, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) de manière mensuelle.

En cas d'absence, il convient de prévenir une semaine à l'avance ou de fournir un certificat médical. Dans le cas contraire les frais avancés seront perdus.

En cas de forte demande, une commission se réunira afin de sélectionner les dossiers acceptés. Les enfants dont les deux parents travaillent sont prioritaires (un justificatif doit être fourni).

## Tarifs

| PERISCOLAIRE MATIN | RESTAURATION SCOLAIRE | ALSH APRES-MIDI | TARIF/QUOTIENT FAMILIAL | DETAIL         |
|--------------------|-----------------------|-----------------|-------------------------|----------------|
|                    | X                     | X               | 3,80 € à 13,80 €        | Tarif jour     |
| X                  | X                     | X               | 3,80 € à 13,80 €        | Tarif jour     |
|                    |                       | X               | 1,90 € à 6,90 €         | ½ journée      |
| X                  |                       | X               | 3,90 € à 8,90 €         | matin + ½ jour |
| X                  | X                     |                 | IMPOSSIBILITE           |                |
|                    | X                     |                 |                         |                |

## Quotient familial

|           | Quotient familial  | Participation familiale/jour | Participation/ ½ jour |
|-----------|--------------------|------------------------------|-----------------------|
| Tranche 1 | moins de 300 €     | 3,80 €                       | 1,90 €                |
| Tranche 2 | de 301 à 600 €     | 5,80 €                       | 2,90 €                |
| Tranche 3 | de 601 à 1 000 €   | 8,80 €                       | 4,40 €                |
| Tranche 4 | de 1 001 à 1 500 € | 9,80 €                       | 4,90 €                |
| Tranche 5 | de 1 501 à 1 900 € | 10,80 €                      | 5,40 €                |
| Tranche 6 | de 1 901 à 2 200 € | 12,80 €                      | 6,40 €                |
| Tranche 7 | plus de 2 201 €    | 13,80 €                      | 6,90 €                |

## Age de 3 ans (scolarisé en PS) à 11 ans

L'accueil de loisirs sans hébergement ne peut accueillir que 30 enfants pour les 3 à 6 ans (grande section) et 30 enfants pour les 6 à 11 ans, les parents sont priés d'inscrire leur(s) enfant(s) au préalable, en retirant un dossier en Mairie.

## Discipline

En cas de bris volontaire ou de chahut, des sanctions seront prises contre les enfants (pouvant conduire à l'exclusion temporaire ou totale). L'assurance responsabilité civile des parents sera demandée à l'inscription.